



MON ENTREPRISE FACE AUX INONDATIONS



Les inondations font en moyenne plus de **28 millions d'euros de dégâts chaque année en Normandie***, sans compter les effets à long terme sur l'activité des entreprises. En effet, si les dégâts aux infrastructures peuvent être mineurs, le temps d'arrêt de l'activité, la difficulté à revenir à la normale, les pollutions éventuelles et les délais d'indemnisations peuvent être un frein important à l'activité de l'entreprise, voire y mettre un terme définitif.

Or, la Normandie est un territoire particulièrement exposé aux risques d'inondations de tous types. De plus, le changement climatique et l'augmentation du niveau marin qu'il induit conduisent à une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes.

(*) Source : Caisse centrale de réassurance 2016



Savez-vous si votre entreprise est dans une zone d'aléa ?

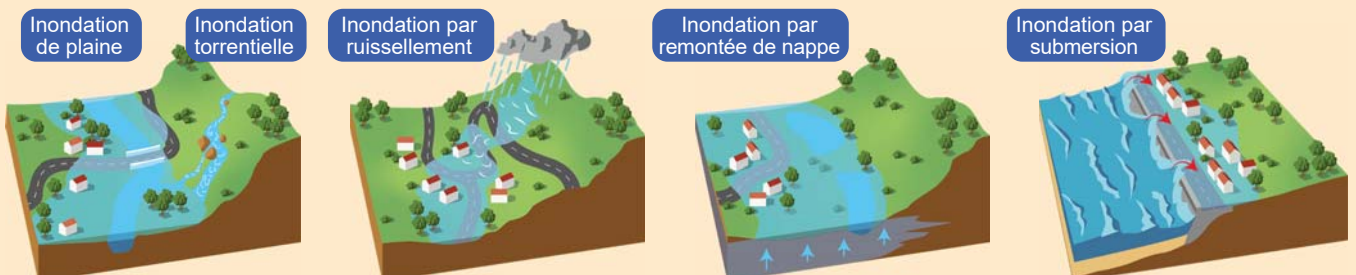
Et si demain, vous vous retrouvez les pieds dans l'eau, êtes-vous bien préparé ou allez-vous devoir mettre la clé sous la porte ?

Cette plaquette propose des pistes de réflexion pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise et de limiter l'impact économique qu'une inondation pourrait causer sur votre activité.

Étape 1

Mon entreprise est-elle exposée au risque inondation ?

Il est essentiel de connaître les aléas auxquels est exposée mon entreprise : crue lente, rapide, remontée de nappe, submersion marine ?



La connaissance de l'aléa guide l'identification des enjeux susceptibles d'être impactés :

- quels risques pour les personnes, les bâtiments, les outils de productions, les réseaux ?
- quel impact sur mon activité, quels freins à sa continuité ou sa reprise ?

Pour le savoir je me connecte :

- à **Géorisques** : www.georisques.gouv.fr
Sur cette base nationale, je peux rechercher des données à partir d'une adresse ou de coordonnées GPS.
- au **site de la DREAL Normandie** : www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr
Ce site me permet de trouver toutes les informations concernant les risques naturels et les politiques publiques à l'échelle de ma commune.
- à **Vigicrues** : www.vigicrues.gouv.fr pour connaître en direct les risques de crue et les zones d'inondation potentielles



Les obligations réglementaires

Les installations implantées sur une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) doivent respecter le règlement de ce dernier en termes de nouvelles constructions et extensions mais aussi en matière de travaux de réduction de la vulnérabilité imposés ou recommandés sur le bâti existant. Ces travaux obligatoires peuvent être financés en partie par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour savoir si ma commune est couverte par un PPRN et pour prendre connaissance de son règlement, je me connecte au site de la préfecture de mon département.

Étape 4

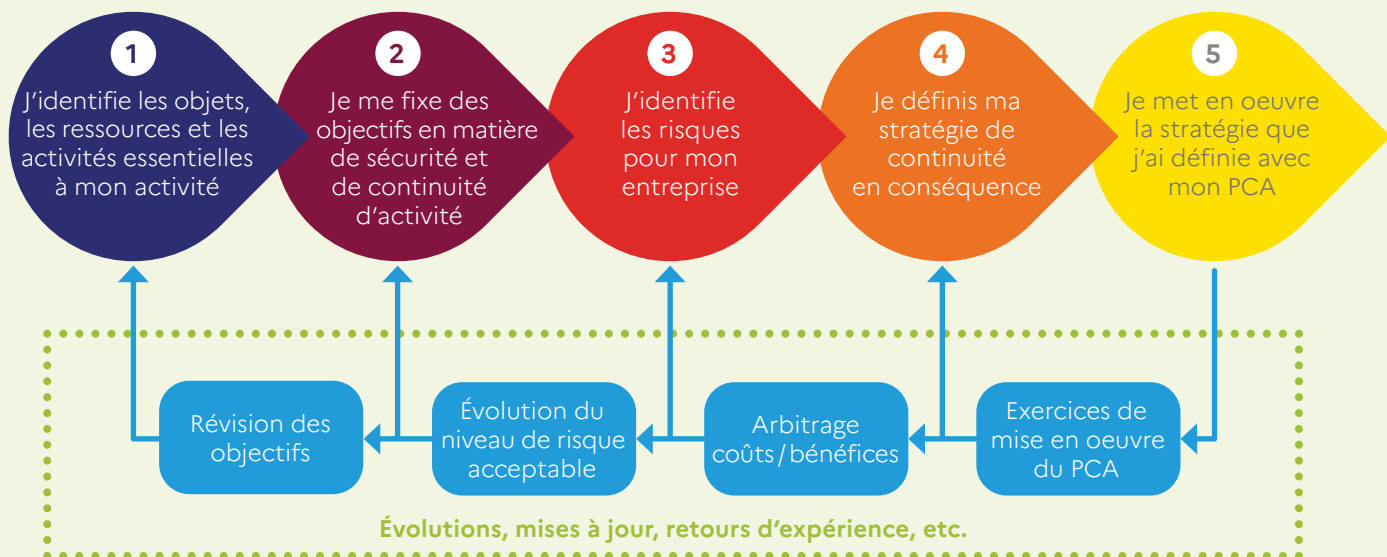
Comment je me prépare à la crise ?

La réduction de la vulnérabilité ne passe pas seulement par des travaux de protection ou de prévention mais aussi par une réflexion globale à l'échelle de l'entreprise sur la préparation et la gestion de crise. Il s'agit d'améliorer la résilience de l'entreprise. Cela repose sur une culture du risque partagée par l'ensemble du personnel.

Le plan de continuité d'activité (PCA) est le meilleur outil pour préparer puis gérer une crise. Ce document a pour but d'anticiper un événement susceptible de mettre à mal le fonctionnement de l'entreprise en élaborant puis en mettant en œuvre une stratégie qui permettra d'en limiter l'impact. Il peut permettre un retour de l'activité à la normale dans les meilleurs délais voire de la préserver totalement.

La réalisation d'exercice de mise en situation est essentielle pour tester le PCA. Cela permet aussi au personnel de mieux se l'approprier.

Démarche d'élaboration d'un plan de continuité d'activité



Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) vous propose un guide complet pour réaliser votre plan de continuité d'activité :

<http://www.sgdsn.gov.fr/uploads/2016/10/guide-pca-sgdsn-110613-normal.pdf>